

05-11-2019

**MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce cinquième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents; M. Gilles Ouellet, M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie.

M. Vincent Thibaudeau, directeur général/secrétaire-trésorier assiste le conseil.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

160-11-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du premier octobre 2019
- 5 Suivi des procès-verbaux et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Dépôt des états comparatifs comptable et budgétaire
- 8 Adoption budget 2019 révisé de l'OMH de Saint-Gabriel-Lalemant
- 9 Adoption du Plan de classification des documents municipaux
- 10 Adoption du calendrier de conservation
- 11 Étude diagnostic pour développer la coopération intermunicipale
- 12 Étude d'opportunité - Mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie
- 13 Nomination d'un maire suppléant
- 14 Services Kam-Aide offre de partenariat
- 15 Adoption du budget 2020 Régie matières résiduelles
- 16 Souper gastronomique annuel de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima
- 17 Cotisation annuelle 2019-2020 – École Destroismaisons
- 18 Passeport KamourAction
- 19 Invitation souper carte de Noël
- 20 Dons et commandites
- 21 Correspondance
- 22 Varia
- 23 Rapport des conseillers
- 24 Période de questions du public
- 25 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

Aucun mot du maire n'est prononcé.

4. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du premier octobre 2019

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre a été rendu accessible à partir du serveur du conseil sans papier;

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

161-11-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du premier octobre soit approuvé et adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

6. Acceptation des comptes

162-11-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019 totalisant une somme de **62 312.58 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 31 octobre 2019 pour un total de **88 131.43 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Dépôt des états comparatifs comptable et budgétaire

Tel qu'exigé dans l'article 176.4 du code municipal et comme spécifié par la résolution no 90-05-15, le directeur général et secrétaire-trésorier fait dépôt de deux états comparatifs, soit un état des revenus et des dépenses réalisées comparé à l'état des revenus et dépenses réalisés au cour de la période équivalente du précédent exercice financier, et un état comparatif des revenus et des dépenses réalisées par rapport aux prévisions budgétaires et ce pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2019. Lesdits états comparatifs sont regroupés dans un rapport qui a été déposé sur le serveur du conseil sans papier.

8. Adoption du budget 2019 révisé de l'OMH de Saint-Gabriel-Lalemant

163-11-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adopte le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de St-Gabriel-Lalemant (OMH) pour l'année 2019 tel que présenté, ajustant la part de la municipalité à neuf cent vingt (921 \$) dollars, au lieu de mille deux cent quatre-vingt-seize (1 296 \$) dollars.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REVENUS	42 642 \$
DÉPENSES	
Administration	10 686 \$
Conciergerie et entretien	12 004 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres	16 829 \$
Remplacement, améliorations et modernisation RAM	3 000 \$
Financement	5 395 \$
Services à la clientèle	3 937 \$
DÉPENSES	51 851 \$
DÉFICIT	(9 209 \$)
CONTRIBUTION SHQ 90 %	8 288 \$
Municipalité 10 %	921 \$

9. Adoption du Plan de classification

164-11-19

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant souhaite adopter un plan de classification des documents produits et reçus par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un plan de classification des documents municipaux constitue un des éléments de base de la saine gestion documentaire d'un organisme public ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un plan de classification permet notamment d'améliorer le classement des dossiers, quel que soit leur nature et support, de favoriser l'accès à l'information en accélérant l'identification, le repérage et le partage des documents et renseignements qu'il identifie, d'assurer la sécurité des documents et de favoriser la prise de décision ainsi que la mise en oeuvre d'actions de manière plus rapide et efficace ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ont élaboré un plan de classification utilisé par la majorité des municipalités du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère France Simard,

D'adopter le plan de classification tel que proposé par l'ADMQ et la FQM;
De compléter l'utilisation du plan de classification par l'élaboration d'une politique de gestion documentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

165-11-19

10. Adoption du calendrier de conservation des documents municipaux

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives*, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ont élaboré un calendrier de conservation utilisé par la majorité des municipalités du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou,

D'adopter le calendrier de conservation des documents tel que proposé par l'ADMQ et la FQM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

166-11-19

11. Étude diagnostic pour développer la coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale*;

ATTENDU QUE les municipalités participantes désirent identifier les domaines et avenues possibles de coopération, et analyser des modèles, tant sur le plan des services que de la gestion municipale, afin de mieux cerner la masse critique de ressources qui gagnerait à s'unir;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Onésime-d'Ixworth, Rivière-Ouelle, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Ville de La Pocatière désirent présenter un projet de diagnostic pour développer la coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant s'engage à participer au projet de diagnostic pour développer la coopération intermunicipale et d'assumer une partie équitable des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'*aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale*;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant mandate la Ville de La Pocatière pour agir comme organisme responsable du projet et pour déposer la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

167-11-19

12. Étude d'opportunité - Mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a pris connaissance du Guide de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale*;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska désire présenter un projet d'étude d'opportunité en optimisation des services incendie à l'échelle du territoire du Kamouraska dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de Saint-Gabriel-Lalemant s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité en optimisation des services incendie à l'échelle du territoire du Kamouraska et d'assumer une partie équitable des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale*;

QUE le conseil nomme la MRC de Kamouraska organisme responsable du projet.

13. Nomination d'un maire suppléant

168-11-19

ATTENDU que l'article 116 du Code municipal du Québec prévoit que «*Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés*».

Il est proposé par le conseiller Danielle D'Anjou et résolu,

QUE le conseiller Gilles Ouellet soit nommé maire suppléant pour le reste de la période allant jusqu'aux prochaines élections municipales générales, soit du 1er novembre 2019 au 7 novembre 2021, et ce avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ suite au vote; le conseiller Evans Gagnon vote contre, les autres pour.

14. Offre de partenariat Services Kam-Aide

169-11-19

CONSIDÉRANT QUE Services Kam-Aide a soumis à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant une demande de partenariat dans le cadre de leur service *Dans son assiette*, qui consiste en «*la préparation de repas préparés, congelés, nutritifs et sans agent de conservation, vendus à coût abordable et livrés à domicile gratuitement*»;

CONSIDÉRANT QUE Services Kam-Aide est une entreprise d'économie sociale dans le secteur de l'aide domestique;

CONSIDÉRANT QU'une demande de données statistiques leur a été transmise et que celles-ci démontrent la pertinence d'un soutien à l'alimentation à coût abordable et livré gratuitement pour les citoyens ayant reçu le service;

Il est proposé par la conseillère Gilles Ouellet et résolu

QU'une contribution de cinq cent dollars (500\$) soit accordée à Services Kam-Aide pour le service *Dans son assiette*;

QUE mention soit faite de la contribution de la Municipalité dans les communications de Services Kam-Aide concernant ce service;

QUE la Municipalité reçoive périodiquement de Services Kam-Aide les données statistiques de l'utilisation du service sur son territoire.

15. Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles du Kamouraska-Ouest - Adoption du budget 2020

170-11-19

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST					
BUDGET 2020					
Administration					
Salaires & cotisations de l'employeur					12 204,00 \$
Frais Banque					400,00 \$
Assurances					5 600,00 \$
Téléphone & Internet					500,00 \$
Poste					300,00 \$
Vérification comptable					3 900,00 \$
Administration & Informatique					1 600,00 \$
Assurance de l'Association des directeurs municipaux					1 200,00 \$
Fournitures de bureau					800,00 \$
Total Administration					26 504,00 \$
Matières Résiduelles					
Salaires & cotisations de l'employeur					121 913,00 \$
Frais de déplacement - Élus					1 375,00 \$
Sous-traitance salaire					10 000 \$
Contrat (Cueillettes)					4 000,00 \$
Immatriculation					5 500,00 \$
Frais déplacement					1 000,00 \$
Téléphonie					1 100,00 \$
Carburants & Urée					80 000,00 \$
Pièces & accessoires					1 500,00 \$
Vêtements & fournitures					1 500,00 \$
Entretien du camion					30 000,00 \$
Bris divers					5 000,00 \$
Location d'un bâtiment					9 200,00 \$
Total Matières résiduelles					272 088,00 \$
Frais de financement					
Intérêt sur dette à long terme					16 195,00 \$
Remboursement de la dette à long terme					88 850,00 \$
Total dette à long terme					105 045,00 \$
Total des charges					403 637,00 \$
Municipalité	Populations 2019	RFU 2019	Tonnages 2018	Répartition : 33.33 % de la RFU, popula- tions et Tonnages	Quotes-Parts 2020
Ste-Anne-de- la-Pocatière	1 646	150 762 710 \$	728,95	30,49 %	123 074 \$
St-Onésime d'Ixworth	560	42 067 055 \$	182,02	8,82 %	35 605 \$
St-Gabriel Lalemant	719	42 571 035 \$	253,53	10,84 %	43 755 \$
St-Pacôme	1 552	113 458 561 \$	650,57	26,31 %	106 185 \$
Rivière-Ouelle	974	148 771 949 \$	537,81	23,54 %	95 018 \$
Totaux	5 451	497 631 310 \$	2 352,88	100 %	403 637 \$

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest de l'année 2020 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Souper gastronomique Notre-Dame-de-Fatima

171-11-19

ATTENDU QUE Le Club Lions de La Pocatière, en collaboration avec la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima inc., a transmis à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant une demande d'invitation à être représenté à leur souper bénéfique annuel, ou à défaut d'une représentation un don;

ATTENDU QUE le coût du souper est de 125\$;

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité

QUE, suite à une orientation déjà discutée par le conseil, les clubs locaux et desservant le territoire de la municipalité seront priorisés dans les demandes de contribution;

QUE le conseil n'autorise pas cette demande de contribution.

17. Cotisation annuelle 2019-2020 École Destroismaisons

172-11-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de contribuer à la cotisation annuelle 2019-2020 de L'École de musique Destroismaisons au montant de vingt dollars (20 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Passeport Kamouraska

173-11-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers résolu que la municipalité désire confirmer sa participation à l'édition 2020 de Passeport Kamouraska qui aura lieu du 11 janvier au 15 mars 2020 en respect des modalités établies, dont une contribution financière de 25 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Invitation souper carte de Noël

174-11-19

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation à participer à l'activité Carte de Noël et au souper du Noël cœur du Kamouraska;

ATTENDU QUE l'activité consiste en la fabrication d'une carte de Noël, et que les billets sont au coût de 40\$;

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

QUE la municipalité contribue à l'achat de quatre billets, ainsi que deux autres à être distribués parmi les participants de son territoire à l'activité des cartes de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

175-11-19

Il est proposé par la conseillère Gilles Ouellet et résolu que la Municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ à l'organisme L'Arc-en-ciel du cœur, pour sa campagne de financement 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

176-11-19

Il est proposé par la conseillère Gilles DesRosiers et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 175 \$ à l'organisme Le Club 50 ans et lus l'Amitié, pour leur dîner traditionnel de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

177-11-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ au Centre d'hébergement D'Anjou de Saint-Pacôme pour la fête de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

178-11-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ au programme de hockey des Voisins du Kamouraska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

22. Varia

Aucun point n'a été porté au varia.

23. Rapport des conseillers

M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

24. Période de questions du public

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

25. Levée de la séance ordinaire

179-10-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 21 h 04.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier